



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

La Rochelle, le 05 juin 2019

Service Urbanisme, Aménagement, Risques et
Développement Durable

Unité Gestion crises – Sécurité routière - Transports

Ref : 2019UA/A060

AVIS

Le préfet et par délégation, le directeur départemental des territoires et de la mer, suite à la demande formulée par la Direction des Infrastructures du département de la Charente-Maritime le 22 mai 2019, dans le cadre du projet de travaux du Pont de Pierre sur la RD137 – route classée à grande circulation – dans la traverse de l'agglomération de Marans, émet son avis sur le contenu du dossier soumis :

- la définition du profil en travers aménagé en service : **FAVORABLE**
- l'exploitation en phase travaux : **FAVORABLE**
- le plan d'aménagement sur et aux abords de l'ouvrage : **FAVORABLE**

Pour le préfet, et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
Le responsable de l'unité gestion crises, sécurité routière et transports,

Stephan GUERIN